

-----  
DIRECTION GENERALE DES DOUANES  
ET DROITS INDIRECTS

-----  
DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES  
DOUANES ET DROITS INDIRECTS  
DU KOUILOU ET DE POINTE-NOIRE  
-----

## Compte rendu de la Journée du Partenaire du 25 avril 2008

La quatrième Journée du Partenaire du mois d'avril s'est tenue le vendredi 25 avril 2008 dans la salle de conférences de la Direction Interdépartementale des Douanes et Droits Indirects du Kouilou et de Pointe-Noire, sous la présidence du Colonel DOYERE Adriana, assurant l'intérim de Madame la Directrice Interdépartementale.

La réunion s'est articulée autour de deux axes :

- bref rappel des points abordés à la Journée du Partenaire du 18 avril 2008 ;
- tour de table

### **1. Rappel des points abordés à la Journée du Partenaire du 18 avril 2008**

Le Colonel DOYERE Adriana a procédé à un bref rappel des points abordés à la Journée du Partenaire du 18 avril 2008, en apportant le cas échéant certaines précisions ou compléments d'information.

#### **De la mission d'imprégnation auprès des douanes ivoiriennes relative à la procédure simplifiée de transbordement**

La mission, qui aura lieu courant mai 2008, comportera deux volets de travail : un volet avec les douanes ivoiriennes et un autre avec les acconiers et les consignataires du Port d'Abidjan. Tout est fin prêt côté logistique ; il s'agit d'un simple report.

#### **De la mission d'échange d'expérience auprès des douanes sénégalaises organisée par COTECNA**

La mission auprès des douanes sénégalaises à laquelle a participé Madame la Directrice Interdépartementale a été riche d'enseignements.

Elle a permis entre autres de connaître le fonctionnement du Port de Dakar, ce qui s'avère très utile dans la perspective de modernisation de la plateforme portuaire de Pointe-Noire.

Un scanner expérimental sera testé au Port de Pointe-Noire dans les tout prochains mois.

Le Colonel DOYERE Adriana a rappelé que l'installation d'un ou de plusieurs scanners fait partie des obligations contractuelles du marché conclu par COTECNA avec l'Etat congolais.

### **De la mise en conformité des sites informatiques éloignés**

Les sociétés qui avaient accusé des défaillances en la matière, doivent procéder sans tarder à la mise en conformité des sites avec les normes internationales, notamment les normes de la Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement (CNUCED) et les exigences de l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD).

### **Des compétences techniques du personnel des sociétés de transit**

Madame la Directrice Interdépartementale par intérim a réaffirmé la disponibilité du Service des douanes de participer à la formation du personnel des sociétés de transit en matière de tarif, réglementation et contentieux.

### **Des conditions requises pour la fluidité, la facilitation et la célérité des opérations de dédouanement**

Le Colonel DOYERE Adriana a rappelé avec force les propos de Madame la Directrice Interdépartementale qui à maintes reprises a fait observer aux opérateurs économiques que sans respect des règles de jeu et de la déontologie, tant par le Service, que par les usagers, sans transparence il est impossible d'aller vers la fluidité, la facilitation et la célérité des opérations de dédouanement.

A travers les dispositions prises au cours des derniers mois, l'Administration des Douanes a manifesté sa ferme volonté d'améliorer le fonctionnement des services.

### **Du renouvellement des comptes créditaires**

Les commissionnaires agréés en douane qui ont rempli les conditions exigées pour le renouvellement de leurs comptes créditaires ne rencontrent plus aucune difficulté en la matière.

### **De l'utilisation du régime IM9**

Le Colonel DOYERE Adriana a informé les partenaires qu'une délégation conduite par Madame la Directrice Interdépartementale avait participé le mardi 22 avril 2008 à une réunion convoquée à Brazzaville par Monsieur le Directeur Général des Douanes et Droits Indirects portant sur le fonctionnement du régime IM9.

Le compte rendu de ladite réunion sera fait par Madame la Directrice Interdépartementale à la prochaine Journée du Partenaire.

### **Du contrôle de l'accès des usagers aux bureaux de douane**

Le Colonel DOYERE Adriana a réitéré la demande faite aux commissionnaires agréés en douane d'établir une liste à part pour les importateurs, afin d'éviter la confusion avec les agents des sociétés de transit.

Elle a également rappelé au Service qu'en plus des consignes générales, les gendarmes devront recevoir le cas échéant des consignes particulières, ainsi que la liste des personnes attendues.

## **2. Tour de table**

### **Des procès-verbaux de mainlevée consécutifs au contrôle du TEL**

Le Chef du Service des Finances et du Matériel a informé les partenaires que des procès-verbaux de mainlevée consécutifs au contrôle du TEL sont actuellement préparés par son Service.

Monsieur MBOUNGOU de PANALPINA A souhaité que la période couverte par la mainlevée soit mentionnée de façon explicite sur le procès-verbal.

### **De la liquidation de la redevance informatique due par TOTAL**

Monsieur MBOUNGOU de PANALPINA a fait observer que sa Société continue à lever des IM9 pour TOTAL et ses sous-traitants. Cependant, la régularisation des IM9 continuera à poser problème tant que l'Administration des Douanes et TOTAL n'auraient pas arrêté la procédure définitive en matière de règlement de la redevance informatique.

Le Colonel DOYERE Adriana a relevé que la question était toujours pendante. Elle a précisé que compte tenu de la sensibilité du dossier, la suite sera communiquée à PANALPINA par Madame la Directrice Interdépartementale.

### **De l'organisation d'une séance de travail entre le Service et les commissionnaires agréés en douane sur le fonctionnement du régime IM9**

Monsieur MBOUNGOU de PANALPINA a suggéré l'organisation d'une séance de travail entre les commissionnaires agréés en douane et le Service (notamment le SEPI) pour examiner les difficultés techniques relatives au fonctionnement du régime IM9 et proposer des solutions.

### **De l'annulation de deux déclarations souscrites par TEX**

Monsieur PAKA de TEX a souhaité savoir si les problèmes techniques au niveau du terminal de la Direction Interdépartementale étaient résolus et s'il était possible

maintenant de procéder à l'annulation de deux déclarations sollicitée par sa Société depuis environ un mois.

Une réponse lui sera communiquée dans les meilleurs délais par Madame la Directrice Interdépartementale.

#### **Du circuit des attestations d'exonération**

Répondant à une question de Monsieur BAKALA de TRANSLO concernant la non remise aux usagers des attestations d'exonération faisant l'objet de mises à jour partielles, le Chef des opérations commerciales du Bureau Principal Port a précisé que celles-ci seront conservées à la Section des Ecritures jusqu'à l'apurement total.

#### **De la participation des opérateurs économiques au Journal « Espace Douane »**

Le Colonel DOYERE Adriana a informé les partenaires de la relance des parutions du Journal national « Espace Douane ». Elle les a invités à y participer non seulement en qualité d'annonceurs, mais a y apporter aussi leurs contributions écrites à travers des articles portant sur des sujets techniques d'intérêt commun.

#### **De la présentation du nouveau Directeur Général de MAERSK - CONGO**

Monsieur Olivier DE BEULE, nouveau Directeur Général de MAERSK - CONGO, en remplacement de Monsieur Hartmut GOERITZ appelé à d'autres fonctions, a tenu à se présenter à l'assistance.

Le Colonel DOYERE Adriana l'a remercié pour cet acte de civilité et a émis le vœu qu'en dépit des contraintes liées à la lourde charge qui est la sienne, il puisse participer aussi souvent que possible aux Journées du Partenaire.

Commencée à 8H20, la réunion a pris fin à 9H10./-

**La Directrice Interdépartementale des Douanes  
et Droits Indirects,**

**Madame LOEMBA Florence**